



Division de Caen

Caen, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

N/Réf. : CODEP-CAE-2011-037409

**Monsieur le Directeur  
de l'Aménagement de Flamanville 3  
BP 28  
50340 FLAMANVILLE**

**OBJET : EPR Flamanville 3  
Accord exprès à la reprise de l'activité de bétonnage de l'enceinte interne**

**REF. :** [1] Courrier ASN réf. CODEP-CAE-2011-035369 du 23 juin 2011.  
[2] Courrier EDF réf. ECFA115190 du 29 juin 2011.  
[3] Courrier EDF réf. ECFA115199 du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence [1] et au vu du dysfonctionnement grave et répété du système de management de la qualité lors de la réalisation des levées n°5 et n°6 du système de précontrainte, l'ASN vous a demandé de suspendre les activités de bétonnage de l'enceinte interne du bâtiment réacteur.

Par lettre citée en référence [2], vous m'avez transmis des éléments pour répondre à mes demandes formulées en référence [1]. Ces éléments ont été présentés lors d'une réunion technique le 30 juin 2011 entre EDF, l'IRSN et l'ASN. En synthèse de cette réunion, plusieurs demandes complémentaires vous ont été formulées, et auxquelles vous avez répondu par courrier en référence [3].

Au vu des éléments précités, les dispositions préventives et correctives présentées pour remédier aux écarts rencontrés sur le site de Flamanville 3 n'appellent pas d'observations de la part de l'ASN.

**En conséquence, l'ASN donne son accord exprès à la reprise des activités de bétonnage de l'enceinte interne du bâtiment réacteur selon les conditions définies dans vos lettres en références [2] et [3].**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
Le délégué territorial,**

signé par

**Christophe QUINTIN**